

**Du pourquoi de la réforme.
Le cas des Universités algériennes.
Etat des lieux « étudiants, enseignants et administrations »**

« Aucun pays au monde n'a pu se développer sans maîtriser au préalable le développement de son système éducatif. La performance, l'efficacité et le rendement de tout système éducatif sont déterminés par l'application obstinée des normes, critères et règles universels ». *Mahfoud BENNOUME, chercheur algérien, 1999.*

INTRODUCTION

Quarante années d'histoire représentent une échéance importante dans la vie d'une Nation et un temps considérable pour édifier un système éducatif national. Certes, en 1962, l'Algérie sortait meurtrie d'une longue guerre de libération, mettant un terme à une période de colonisation dévastatrice. Outre une économie extravertie et sous-développée, une société déculturée, l'Algérie héritait, en matière d'éducation, d'une situation peu reluisante :

- un système éducatif étranger par ses contenus, son organisation et ses missions, limité dans ses capacités ;
- une population scolarisée insignifiante par rapport aux besoins et aux aspirations d'une société moderne ;
- un taux d'analphabétisme supérieur à 85 %.

A cela s'ajoutait un sous-encadrement technique et administratif généralisé du pays qui allait mobiliser le peu de cadres disponibles, essentiellement dans le secteur socio-éducatif d'ailleurs, au détriment des tâches pédagogiques d'éducation et de formation. C'est dire pourquoi, l'indépendance recouvrée, le droit à l'éducation a été l'un des premiers objectifs que le système éducatif s'est efforcé de concrétiser.

Seulement, comme l'a signalé Jacques Ardoino (1), « *l'un des plus étonnants paradoxes de la problématique éducative contemporaine est, sans doute, que l'on attend de l'éducation qu'elle contribue à des changements sociaux, mais quand il s'agit de transformer le système éducatif lui-même, inefficace de par sa sclérose, on oublie de faire appel à l'éducation des éducateurs et on procède par voie purement organisationnelle* ».

La politique éducative, depuis l'indépendance, est marquée par une extension continue de la scolarisation découlant d'une conception humaniste des fins de l'éducation qui vise, à travers l'élévation du niveau intellectuel de l'individu, la consolidation de l'identité nationale et l'accès au développement. Cette conception de l'éducation laisse sous-entendre que

l'accès au développement se réalise essentiellement par le progrès scientifique et technique.

Ainsi, l'éducation, par la diffusion des connaissances dans toutes les couches sociales et par les changements d'attitudes facilitant l'assimilation du progrès technique par les individus, deviendrait la clé du développement.

Ainsi le développement global de la société algérienne passerait par le changement des mentalités des individus, abstraction faite des structures d'appartenance.

Très tôt sont apparus les signes précurseurs d'une crise du système scolaire dont le plus manifeste est l'inadéquation quantitative et qualitative entre la formation et l'emploi mais aussi la massivité de l'échec scolaire.

Evolution historique.

Avec l'avènement de l'indépendance et le départ massif des enseignants français qui l'a suivi, la situation du système éducatif était devenue préoccupante. L'Algérie à cette époque ne disposait que de 2500 instructeurs, 1000 instituteurs, 300 mouderrès, 5 inspecteurs de l'enseignement primaire (2) qui allaient servir de tremplin pour accélérer le processus de scolarisation qui devait permettre, selon la « spontanéité » du discours politique, de faire accéder l'ensemble des enfants algériens à la culture, et par là, à la promotion sociale.

Les premières années de l'indépendance furent marquées par une série de mesures telles que le recrutement direct de moniteurs et d'auxiliaires de l'enseignement, le recours à des conventions de coopérations avec des pays frères et amis, l'élaboration de manuels scolaires, la création d'établissements dans toutes les régions du pays.

Pour appliquer sa politique éducative, l'Algérie a été amenée à faire appel à la coopération arabe et même occidentale pour enseigner les matières scientifiques.

La coopération avec les pays arabes, en particulier l'Égypte, l'Irak et la Syrie, tendant vers un seul objectif, enseigner en premier lieu les matières littéraires en langue arabe et en deuxième lieu, arabiser les sciences humaines.

Avec l'expansion très accélérée du système et la conséquente amplification du besoin d'enseignants, la formation de ceux-ci, selon les évaluations disponibles, est très loin de parvenir aux niveaux quantitatifs et qualitatifs

désirables. Ces insuffisances s'aggravent devant l'absence de politiques d'éducation cohérentes avec les besoins du pays.

Etre enseignant ou formateur en Algérie, n'enthousiasme plus les gens ; la profession se présente de plus en plus sans attrait, tantôt en raison des conditions de formation et des conditions des pratiques, tantôt en raison des salaires qui sont dérisoires. Si l'enseignant dans son parcours de formation, n'a pas réussi à bien se former lui-même, s'il n'arrive pas à maîtriser le savoir et le savoir faire en classe, comment prétendre former et contribuer à la formation des autres ?

Dès 1962, on a introduit 7 heures d'enseignement de la langue arabe dans le primaire. En 1964, le nombre d'heures est passé à dix heures par semaine, en plus de l'enseignement de l'éducation islamique. Cette année a connu la création du premier institut islamique à Beni-Douala en grande Kabylie. A la rentrée de 1967, la seconde année de l'enseignement primaire est arabisée. La troisième et la quatrième année primaire ont été totalement arabisées en 1971.

Après le primaire, ce sont les écoles normales qui ont changé de noms et sont devenues les Instituts de technologie et de l'éducation (ITE) d'une part, et l'école normale supérieure (ENS) d'autre part.

En 1977, c'était la grande réforme au niveau du primaire et moyen avec l'instauration de l'école fondamentale polytechnique (un cursus scolaire unique de 6 à 15 ans), selon un modèle largement calqué sur celui de la R.D.A. et donc en privilégiant l'éducation ouvrière et professionnelle, d'où le terme de polytechnique.

L'enseignement fondamental s'est tracé comme objectifs :

- la maîtrise par l'apprenant de la langue nationale,
- l'analyse mathématique,
- l'acquisition des attitudes conduisant l'apprenant à s'intégrer dans la société,
- la qualification pour suivre l'enseignement secondaire,
- la pratique des langues étrangères afin de s'ouvrir sur les cultures et les civilisations,
- l'amour du savoir, de la recherche, de la curiosité expérimentale et de disposer de méthodes pour appréhender les problèmes.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur plusieurs établissements universitaires furent créés ; les projets de construction d'une université à

Constantine et d'une université des sciences et de la technologie à Bab Ezzouar ont été lancés.

La réforme de l'enseignement supérieur de 1970 a abouti à la création d'une section arabe à la faculté des lettres et de droit.

En 1970, le Ministère de l'éducation nationale fut scindé en deux départements ministériels, l'un chargé de l'enseignement primaire et secondaire, le second de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Les deux Ministères avaient été chargés de préparer séparément des dossiers de réforme.

Les premiers projets de réforme dans le secteur de l'éducation nationale virent le jour en 1974 avant d'être réaménagés et promulgués sous forme d'ordonnance en avril 1976. Cette ordonnance a consacré le principe de globalité de la réforme pour asseoir l'enseignement sur des bases solides, le principe d'unicité de l'école fondamentale qui doit dispenser en langue nationale une éducation de base commune à tous les enfants Algériens, le caractère obligatoire de l'éducation pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans, la gratuité des enseignements, l'enseignement préparatoire et la restructuration de l'enseignement secondaire.

Au début des années 1980, l'école fondamentale, appliquée et généralisée, constitua un tournant radical dans le processus de réforme de l'enseignement.

La réforme engagée en 1971 dans le domaine de l'enseignement supérieur avait pour objectif, de répondre aux besoins massifs de personnels d'encadrement qualifiés, d'améliorer l'efficacité de l'université et de former des cadres imprégnés de la réalité algérienne.

En matière de pédagogie, cette réforme consacra les enseignements modulaires, l'organisation semestrielle des études et l'évaluation continue des connaissances ; elle supprima les propédeutiques et ramena la durée des études médicales de 7 à 6 ans, la durée des études en pharmacie de 6 à 5 ans.

Le réseau de la formation professionnelle ne comprenait, au lendemain de l'indépendance, que 17 établissements ne couvrant que quelques spécialités insuffisamment encadrées, notamment les travaux publics et la construction métallique. Les formations professionnelles qui se sont développées à un rythme accéléré jusqu'à la fin des années 1970 ne concernaient alors que les niveaux I, II et III et faisaient appel, dans une large mesure, aux formateurs étrangers dans le cadre de la coopération internationale.

La réforme de 1971, même si elle a eu le mérite de démocratiser l'enseignement supérieur et de lancer le processus d'algérianisation de l'encadrement de l'université, a généré d'importants besoins en cadre et n'a pas réussi à concilier les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la formation supérieure.

La dernière **Commission Nationale de la Réforme du Système Éducatif**, a proposé – selon les informations que nous avons récoltées – d'un côté, un projet qui met en cause tout ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant dans le domaine de l'algérianisation de l'enseignement du secondaire, et d'un autre côté, *elle donne plus* d'importance à l'enseignement des langues étrangères et occulte complètement les problèmes posés par la langue arabe.

Cette réforme qui a été annoncée pour septembre 2002, prévoyait l'introduction du français en 2^{ème} année et l'anglais en 7^{ème} année dans certaines «écoles pilotes». D'après les informations en notre possession, les directeurs d'écoles ont reçu l'instruction vers la fin du mois de juin 2002 et ils ont entamé le travail en désignant les écoles concernées par cette expérience. Seulement, l'application de cette réforme, demande la modification de l'ordonnance n°35 – 76 du 16 avril 1976, qui organise le système éducatif et la formation en Algérie (absence de textes qui réglementent l'enseignement des langues étrangères).

Seulement, cette succession interminable de réformes a déstructuré en quelque sorte le système éducatif et désorienté les familles.

Le monde contemporain, dopé par la révolution de l'information et de la communication, vit une accélération vertigineuse des connaissances, du savoir et des savoir-faire, eux-mêmes source d'innovations technologiques et de progrès social.

Le volume de la connaissance universelle double en moyenne tous les 10 ans et la moitié des données en technologie deviennent obsolètes au bout de cinq ans.

Le savoir et le savoir faire technologique seront de plus en plus source de richesse et de puissance dans un monde de plus en plus interdépendant.

Le renouvellement incessant des connaissances et des technologies, et l'internationalisation de la recherche et de la production scientifique nécessite une politique de formation et de promotion des élites scientifiques nationales et des investissements conséquents pour améliorer les conditions de la recherche et de la production scientifique et technologique, dans les secteurs et les domaines stratégiques.

Dans un monde technologique qui tourne si vite, l'université algérienne doit être dotée d'un projet qui permettra aux enseignés et enseignants de s'adapter à l'innovation en axant les programmes pédagogiques non pas seulement sur les savoirs, mis sur l'acquisition de réflexes méthodologiques basés sur la capacité d'analyse, la critique objective, l'argumentation, la synthèse et l'innovation.

L'université algérienne est-elle en crise ?

Etat des lieux.

Tout au long des processus de transformation qu'a vécu la société algérienne, le système éducatif s'est mis en place et s'est développé. Il a subi, en positif et en négatif, l'effet idéologique, économique, politique, social et culturel des choix et des processus qui ont déterminé l'histoire contemporaine de l'Algérie.

Aujourd'hui, dans la phase de mutation, que traverse le pays, l'université en particulier est interpellée :

- Quel rôle doit-elle jouer ? Pour quels objectifs ? Avec quels moyens et quelles échéances ?
- Quelle université doit avoir l'Algérie pour faire face aux défis de la mondialisation ?

L'évolution de la technique, la science, la vie économique, sociale et culturelle oblige les universités à s'adapter constamment en vue de se perfectionner chaque fois d'avantage dans tous les domaines, y compris dans leurs façons de s'organiser, de s'administrer, d'enseigner, de s'adapter aux changements rapides générés par les innovations continues.

L'Université algérienne vit depuis le début des années 1990 une double crise de croissance et de vocation, dans un contexte aggravé par la montée des effectifs étudiants, l'insuffisance des infrastructures pédagogiques et d'œuvres universitaires et la baisse de la dotation publique moyenne par étudiant.

L'objectif principal de toute université est de recevoir des étudiants et de bien les former. L'admission à ce cycle supérieur exige des candidats le baccalauréat ou l'examen spécial d'entrée en faculté qui sont censés mesurer le niveau de connaissance nécessaire permettant aux étudiants de poursuivre des études universitaires en vue de l'obtention, à la fin du premier cycle supérieur, d'un diplôme habilitant généralement le lauréat à exercer une profession ou une activité spécialisée.

Malheureusement, selon Mahfoud Benoume (1999), les normes et les règles régissant universellement les établissements de l'enseignement secondaire ont été violées par les autorités de l'éducation nationale. Cette violation avait des conséquences néfastes sur la qualité et le niveau de l'enseignement secondaire et sur le taux de réussite à l'examen du baccalauréat.

Par exemple à la session de juin 1990 (3), sur 252 000 candidats, seulement 52 000 ont été admis, soit 20,6 %. Parmi ces derniers, seuls 17 000, soit 6,7 % ont obtenu une moyenne supérieure à 10/20, ce qui fait que deux tiers des lauréats ont été rachetés.

Les rachats des candidats au baccalauréat, qui devenaient une pratique courante, pouvaient descendre jusqu'à 7/20.

De 1991 à 1993, le taux moyen de réussite à cet examen a été de l'ordre de 20 à 25 %, à peine 2 % des admis ont obtenu la moyenne, les autres ont bénéficié d'un rachat. Malgré ce fait, sur les 100 élèves de la première année du primaire, 3,5 d'entre eux franchissent les portes de l'université.

Cependant, malgré le faible taux de réussite à l'examen du baccalauréat, le nombre d'étudiants inscrits dans les universités augmente beaucoup plus rapidement que les capacités d'accueil du système universitaire. Entre les années universitaires 1980/81 et 1991/92, le nombre d'inscrits en graduation, s'élevant de 5 229 à 15 308, dont 914 en thèse d'État, la majorité d'entre eux (58,8 %) en sciences sociales et humaines. Les sciences exactes et technologie ne représentent respectivement que 14,9 % et 13,77 % des inscrits.

Selon le document du Ministère des Universités (4) « *Le rendement de la postgraduation nationale est relativement faible depuis son institution en 1976, seulement 25 % des inscrits ont pu soutenir à ce jour. Ce taux s'explique par les délais de soutenance qui représentent en moyenne 5 ans pour les sciences exactes, technologie, biologie, agronomie et sciences de la terre, 7 ans pour les sciences sociales et humaines* ».

La croissance rapide que connaît l'université algérienne a fait que les conditions de vie des étudiants sont devenues tellement lamentables qu'elles les empêchent, non seulement d'étudier, mais de s'épanouir. Selon nos constatations sur place, les étudiants qui résident dans les cités universitaires sont entassés, dans la plupart des cas, à 4, à 5 et même 6 par chambre. De plus ils sont condamnés à passer beaucoup de temps dans les queues aux arrêts de bus, devant les restaurants ou dans les bibliothèques.

Dans pareille situation, il est très difficile de donner une formation de qualité. Parfois le nombre d'étudiants par amphithéâtre atteint entre 600 et 800 étudiants. Sur les 800 étudiants, selon Djilali Liabes (responsable du

ministère des universités et de la recherche scientifique), on compte 150 à 200 étudiants qui ont vraiment le niveau et qui arrivent à comprendre et à suivre le professeur. Pour les 600 autres, l'université ne va pas leur offrir la chance de parfaire leur formation. *« je le reconnais en tant qu'enseignant, encore davantage en tant que ministre, l'étudiant est obligé de se lever à 6 h du matin après avoir dormi dans des conditions effroyables, inhumaines. Il se réveille, il prend parfois son petit déjeuner...Il est obligé d'attendre 10 minutes, pour ne pas dire que, par moments, cela approche des heures. Il arrive à l'amphithéâtre qui est bondé. L'enseignant donne le cours sans conditions, pas de projecteurs, de diapo, pas de micro, etc. Ainsi, l'étudiant a un rapport de plus en plus difficile avec l'université. Je ne parle pas des étudiants qui habitent chez leurs parents. Mais 50 % des étudiants fréquentent les cités universitaires » (5).*

Le problème de la qualité de vie a un impact direct sur la formation et le taux d'échec et de redoublement. Quand l'étudiant fait le bilan de sa journée, il trouve qu'il a eu 3 heures de cours pour 6 ou 7 heures perdues. *« On ne peut pas séparer la vie de l'étudiant de sa vie à la cité. Cette dernière qui n'est pas faite pour dormir ou pour manger et attendre le calvaire du lendemain. Mais à la cité, on doit d'abord récupérer ses forces. C'est aussi le lieu de convivialité » (6)*

La croissance de l'effectif étudiantin a contribué à la détérioration des conditions d'accueil, et en conséquence, de la qualité de l'enseignement dispensé. Certes, cette démographie étudiantine fait honneur au pays, mais elle doit être prise en charge.

Cette crise s'explique par le fait qu'environ 40 % des étudiants admis dans les universités doublent en première année. Le taux de redoublement en tronc commun, en sciences exactes s'élève à 55 % et atteint 80 % en technologie ! En outre, l'ampleur des déperditions a atteint un niveau alarmant. Par exemple, de 1985/86 à 1989/90, pas moins de 53 599 étudiants ont abandonné leurs études universitaires. Or, de 1963 à 1990, le système universitaire n'a produit que 183 089 diplômés, dont 20 000 à 22 000 en médecine-pharmacie.

Ce qui représente une croissance moyenne annuelle de 17,5 % comparée à une croissance moyenne annuelle des diplômés de 13,5 % de 1985 à 1990 (7) « A. Rebah. Contribution à la réflexion sur l'université. Al-Watan, 9.19 /08/1991. »

En outre, un demi million d'élèves est exclu du système scolaire chaque année. Ainsi, sur 100 élèves de première année du primaire, 10 seulement obtiennent leur diplôme en fin d'études secondaires. Et un seul est admis avec une moyenne.

Selon M. Benoume, cette déperdition coûte cher au pays qui consacre plus de 30 % de son budget à l'éducation-formation par an.

Selon les statistiques en notre possession, le coût total des dépenses de fonctionnement, par étudiant, est passé de 5000 DA en 1971 à 10 000 DA en 1975, 18 000 DA en 1978 et 20 000 DA en 1987.

Le montant des dépenses annuelles de fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique s'est élevé de 119 millions de dinars en 1971 à 421 millions en 1975, et 993,6 millions en 1978, pour atteindre plus de 3,4 milliards de dinars en 1988, ce qui représente 5,2 % des dépenses totales et du budget et 1 % du PIB.

Les dépenses de personnel absorbent 88,6 % et 11,4 % seulement sont consacrés à d'autres dépenses : recherche, achat de livres et de revues, organisation de conférences et de séminaires... !

Cette situation, selon Mahfoud Bennoum, est unique au monde. Ces étudiants, une fois leurs études achevées, sont jetés dans un marché de travail saturé.

La situation que vit l'université algérienne a été dénoncée par les enseignants, les étudiants et mêmes les journalistes. Le pouvoir accuse la société d'avoir « absorbé l'université », c'est-à-dire, de l'avoir étranglée. Donc, implicitement, ce sont les citoyens (et non les autorités compétentes du système universitaire) qui sont responsables des problèmes des universités.

Un tel constat de carence milite en faveur d'une politique audacieuse de formation des formateurs dont l'objectif serait l'élévation du niveau de connaissances du corps enseignant de tout système éducatif qui a été et continue d'être inexpérimenté et sous-qualifié, ce qui explique en partie son faible rendement (8) M. Benoume.

Des enseignants en quête d'identité.

Généralement, on parle plus de corps enseignant que de corps professoral en Algérie. La raison est simple ; la majorité de ces enseignants à l'université ne sont pas réellement des professeurs.

Le nombre de ce corps enseignant est passé de 6 414 (72,27 % de nationalité algérienne) en 1980 à 14 167 (93,38 % de nationalité algérienne) en 1990.

Il faut souligner le fait que la promotion et la révocation sont régies par des règles écrites précises, établies d'avance selon des normes, des critères, ainsi que des standards d'excellence clairs et objectifs, et tenant compte des diplômes requis, des spécialisations à l'intérieur des différentes disciplines enseignées, des degrés d'érudition, de l'effort fourni, de la production scientifique et de sa qualité, des expériences pédagogiques et professionnelles.

Or, les autorités de l'enseignement supérieur n'ont pas respecté les normes (9) critères et règles régissant les établissements de l'enseignement supérieur à travers le monde. Pour faire face aux flux massifs d'étudiants, elle ont violées en recrutant non seulement des assistants, possédant soit un DEA, soit un DES ou licence plus deux années d'inscription dans un programme de postgraduation, mais aussi des assistants d'enseignement n'ayant qu'une simple licence. Cette catégorie d'enseignants qui représentait environ 44 % en 1987/88 a été titularisée en 1989 par un arrêté ministériel, en violation de la réglementation en vigueur depuis 1968.

Le corps des maîtres assistants, constitué par des détenteurs d'un magistère algérien ou de son équivalence, ou un doctorat de 3^e cycle français ou son équivalence, représentait, en 1990/91, 61,3 %, le reste du corps professoral comprenant les professeurs et les maîtres de conférences, détenteurs d'un doctorat d'État ou de son équivalence, ne représente que 10,2 % du total, comparé à plus de 95 % dans les pays anglo-saxons.

Il est évident, comme l'a signalé, Mahfoud Bennoume (1999), « *Étant donné le rôle déterminant que joue le corps professoral – garant non seulement du contenu, du niveau et de la qualité de l'enseignement dispensé mais aussi de l'élévation constante des formes d'excellence de l'université – la décision de promouvoir administrativement les moniteurs et les instructeurs au corps d'instituteurs et de titulariser les assistants et l'idée de promouvoir certains maîtres assistants, en violation flagrante des normes internationales, ont constitué des fuites en avant coûteuses et inefficaces. Ces pratiques auront pour conséquence inéluctable le maintien indéfini de notre système éducatif dans cet état (sinistré)* ». (10)

Naturellement, une telle sous-qualification du corps enseignant ne peut qu'influer sur la qualité, l'efficacité et le rendement des établissements qui sont sous-équipés, mal entretenus, sous utilisés et surtout mal gérés et sous-administrés.

Une administration archaïque.

L'administration des universités, constituée généralement par des enseignants n'ayant ni formation spécialisée ni expérience de gestion et assistés par un personnel administratif s'élevant à 25 000 travailleurs – dont

un millier de cadres détenteurs de diplômes de l'enseignement supérieur – sous-qualifié, sous-payé et incompetent, fonctionne selon des méthodes artisanales, voire désuètes.

Le sous-équipement de cette administration anachronique mine le fonctionnement des établissements de l'enseignement supérieur. Ce fait saillant est, en partie, à l'origine de l'inefficacité de l'université algérienne. Cette administration est incapable de fournir la logistique nécessaire et de prendre en charge les innombrables problèmes du corps enseignant et des étudiants, tels que la maintenance, l'entretien, l'équipement, les bibliothèques, l'hygiène, la restauration, le logement, le transport, l'expansion de l'infrastructure...

Devant les carences des rectorats, le ministère de tutelle s'est progressivement transformé en super-université mal gérée, désordonnée, bureaucratique et envahie par des milliers d'enseignants et d'étudiants en quête de régularisation de leurs « dossiers » qui peuvent traîner des années.

Cela a empêché le ministère de jouer pleinement son rôle en tant que centre de coordination, de conception, de planification, et d'animation, et de remplir ses fonctions fondamentales d'orientation, de développement et de contrôle de l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce personnel administratif et de service doit être choisi, promu ou démis selon les règles spécifiques strictes qui prennent également en compte la qualification, la conscience professionnelle, le sens de la responsabilité, l'expérience...

Aucun établissement universitaire ne peut fonctionner normalement sans une organisation efficace des services administratifs, techniques et logistiques, ce qui nécessite une gestion scientifique.

Conclusion.

D'une façon générale, la définition d'une nouvelle politique éducative doit s'inscrire dans une approche globale, intégrée et harmonieuse incluant les différents niveaux de l'enseignement, école, formation professionnelle, université.

L'application de l'approche systémique au domaine complexe de l'éducation se justifie selon le Ministère de l'Education, par l'importance que l'analyse du système attache aux problèmes de mises en œuvre, d'évaluation, de rétroaction et de révision. Cette approche permet selon les responsables du système éducatif, d'examiner un système d'enseignement, non pas de façon fragmentaire en considérant chaque composante isolément

mais en tant que système dont les parties, agissant les unes sur les autres, produisent elles-mêmes des « indicateurs » sur le caractère positif ou négatif de leur interaction.

Seule une démarche méthodique fondée sur l'analyse objective et des données fiables permettra de dépasser les préoccupations conjoncturelles et d'asseoir les bases d'un processus d'accumulation indispensable à tout développement maîtrisé et à tout progrès.

Le renouvellement incessant des connaissances et des technologies, et l'internationalisation de la recherche et de la production scientifique nécessite une politique de formation et de promotion des élites scientifiques nationales et des investissements conséquents pour améliorer les conditions de la recherche et de la production scientifique et technologique, dans les secteurs et les domaines stratégiques.

La ressource humaine est au carrefour de tous les enjeux liés au système éducatif ; elle est la clef de voûte de toute réforme présumée efficiente et doit bénéficier à ce titre d'un intérêt particulier.

Un rapide examen du profil des formateurs révèle que des dizaines de milliers parmi eux ont été recrutés par voie directe sans compétences pédagogiques réelles ni formation en cours d'emploi.

L'on relève également l'extrême hétérogénéité des niveaux. L'expérience accumulée ne saurait en aucun cas pallier les insuffisances constatées tant au plan cognitif qu'au plan professionnel.

Le redressement de la situation dans les universités, ne pourrait se faire sans la formulation et l'application méthodique d'une politique universitaire qui devrait tenir compte des acquis négatifs aussi bien que positifs de son expérience passée, de la nature des exigences, des fonctions et missions, du rôle, de la finalité et surtout des normes et règles universitaires.

L'élaboration d'une telle politique exige au préalable une évaluation impartiale et exhaustive du système éducatif actuel et de son contexte historique, politique, social et culturel. Cette tâche devrait être menée à bien par une commission nationale d'évaluation, composée d'éminents éducateurs, conseillés et secondés par des experts étrangers de renommée mondiale.

Cette commission aurait une triple mission à accomplir :

- établir un bilan et sans complaisance,
- définir une politique universitaire appropriée,

- dégager un plan d'action de long terme dont l'exécution procéderait en fonction d'une hiérarchisation des priorités dégagées, et contenant un calendrier précis des actions programmées.

Notes

Jacques Ardoine « Les avatars de l'éducation » Ed. PUF, Paris, 2000.

Revue de Presse d'Alger, n° 68, novembre 1962.

Ministère des Universités, bulletin statistiques, n°20, 1990 – 1991, pp 22-25.

Idem.

Djilali Liabes Ministre des Universités et de la recherche scientifique. Interview publiée dans le quotidien El-Moudjahid du 31 mai 1992.

Idem

Mahfoud Bennoume « Les caractéristiques essentielles des trois composantes de l'université » in Al-Watan, 25 mai 1999.

Idem.

Idem.

Idem.

Bibliographie.

Jacques Ardoine « Les avatars de l'éducation » Ed. PUF, Paris 2000.

J. Ardoine et G. Berger « D'une évaluation en miettes à une évaluation en actes » Ed. Andsha-Matrice, 1989.

Conseil Supérieur de l'éducation « Principes généraux de la nouvelle politique éducative et la réforme de l'enseignement fondamental ». Alger, mars 1998.

JOURNAL OFFICIEL de la RADP. Imprimerie officielle. Alger.

M.E.E.F. Données statistiques n°14-75/76. S/Direction des statistiques. Alger 1976.

M.E.N. Données statistiques 1996/1997. sous direction des statistiques. N°35 Alger.

M.E.N. L'éducation en chiffre. sous direction des statistiques. Alger 1976.

Ministère des enseignements primaire et secondaire. « les grandes axes de développement du système algérien d'enseignement de 1974 à 1985 » Alger 1973.

M.E. « Ordonnance du 16 avril 1976. » Bulletin officiel de l'éducation. Direction de la planification et des statistiques. Alger 1976.

SAAD ALLAH Abou el Kacem. *L'histoire culturelle de l'Algérie*. 1^{ère} partie. SNED. Alger 1981.

BENOUAMEN Ahmed. *L'arabisation entre le principe et l'application*. SNED. Alger 1981.

BEN ACHENHOU Mourad. *Vers une université algérienne*. Ed. OPU. Alger 1982.

TORQUI Rabeh. *Les doctrines éducatives*. Ed. OPU. Alger 1982.

TORQUI Rabeh. *L'enseignement nationaliste et la personnalité algérienne*. 2^{ème} édition. Alger 1982.

SAMALOTI, N.M.T. *L'Islam et la psychologie moderne*. OPU. Alger 1986.

KHALIFA Mohamed el Arbi. *Les missions civilisationnelle de l'école et l'université algérienne*. Ed. OPU. Alger 1989.